

## **23 - Avenant au Contrat Local de Santé de Besançon - Ajout d'une action : «Lutte contre l'alcoolisation massive des jeunes sur l'espace public»**

**M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur** : L'Agence Régionale de Santé, le Préfet de la Région Franche-Comté, Préfet du Doubs, la Ville de Besançon et son CCAS, se sont engagés contractuellement en signant le Contrat Local de Santé de Besançon le 28 juin 2012. Ces signataires ont souhaité intégrer une nouvelle action dans un contexte où la consommation excessive d'alcool, lors de certains rassemblements d'étudiants, constitue à la fois un problème de société, de santé et d'ordre publics.

Cette consommation massive d'alcool est qualifiée en anglais de «binge drinking». L'émergence de ces nouvelles pratiques de consommation sur l'espace public suscite depuis plusieurs années l'inquiétude des pouvoirs publics. En effet, ces pratiques peuvent avoir pour conséquences extrêmes des accidents graves, des comas éthyliques, des violences ou agressions, voire des décès.

Selon l'Institut de Veille Sanitaire «le cerveau des adolescents est particulièrement vulnérable à l'alcool», plus son usage s'installe tardivement dans la vie, moins il est probable que la dépendance et les problèmes de santé surviennent à l'âge adulte. Les 15-25 ans représentent 17 % des admissions aux urgences dues à des intoxications éthyliques.

### **Contexte**

La Ville de Besançon n'est pas épargnée par ce phénomène dit de «binge drinking» bien connu des pays anglo-saxons. En effet, depuis plusieurs années, certaines rues du centre-ville, certains espaces publics concentrent, notamment le jeudi soir, une population jeune, étudiante ou non, fortement alcoolisée. Ces nouvelles pratiques questionnent tout à la fois le champ de la santé, des conduites à risques, de la sécurité et de la tranquillité publique. Les réponses à apporter ne peuvent donc pas être uniquement répressives.

Ces phénomènes d'alcoolisation massive sur l'espace public peuvent s'accompagner de nuisances sonores, dégradations, violences, rixes, troubles à la tranquillité ou à l'ordre publics, conduites à risques et mise en danger de la santé des participants ainsi que des risques importants en matière de sécurité routière.

Divers moyens et actions existent déjà à Besançon. Il est proposé d'en renforcer la cohérence via la mise en œuvre partenariale d'un plan d'actions contre l'alcoolisation massive des jeunes sur l'espace public.

### **Des moyens et actions déjà existants**

Plusieurs actions ont déjà été mises en place :

- Expérimentation de la mise en place d'étudiants relais par la LMDE (Mutuelle des Etudiants) en fin d'année 2012 dans le cadre de la médiation par les pairs. Des interventions se sont déroulées en 2013.
- Formation organisée par le Service de Médecine Préventive de l'Université de Franche-Comté en direction des organisateurs de soirées : participation de la Police Municipale sur les contenus réglementaires.
- Interventions du collectif «Ensemble, réduisons les risques» dans le cadre de soirées festives.
- Interventions préventives, financées dans le cadre de l'Atelier Santé Ville «Promotion et Education à la Santé» de la Direction Hygiène-Santé, par l'ANPAA25 sur Montrapon et l'ANPAA 25 et SOLEA sur Battant auprès de collégiens et lycéens.

- Intervention des services de Police Nationale dans le cadre des Ivresses Publiques et Manifestes (IPM). Financement par la Ville de vacations de SOS Médecins dans ce cadre ainsi que par la Direction Départementale des Territoires dans le cadre du plan d'actions de sécurité routière. Sur l'année 2012, la Direction Départementale de la Sécurité Publique (DSP) a effectué 453 IPM. En ce qui concerne les IPM les nuits du jeudi au vendredi, on dénombre 137 IPM dans le critère d'âge 18-25 ans.

- Intervention spécifique des Correspondants de nuit les jeudis soirs au centre-ville (Battant - Boucle) soit une vingtaine d'interventions sur l'année avec une présence jusqu'à 2 heures du matin.

Enfin, les services municipaux sont également mobilisés sur cette problématique depuis de nombreuses années :

- Accueil des nouveaux étudiants par le service Enseignement Supérieur avec un travail en collaboration avec la Médecine préventive étudiante et la sécurité routière.

- Interventions spécifiques des services techniques de la Ville le vendredi matin pour nettoyer l'espace public et réparer d'éventuelles dégradations commises durant la nuit.

- Arrêté municipal du 05/08/2013 interdisant la consommation d'alcool sur l'espace public (entre 350 à 400 timbres amendes par an).

- Arrêté municipal du 31/05/2010 interdisant la vente d'alcool à emporter de 1 h à 6 h du matin.

- Co-animation avec la Préfecture et la Police Nationale du dispositif de la charte des bars et des lieux musicaux de proximité, permettant un travail de prévention dans les établissements adhérents.

### **Proposition d'un plan d'actions**

Comme cela a été fait à Rennes, Strasbourg ou Grenoble, il est proposé de développer un dispositif partenarial innovant adapté à la réalité bisontine, afin de lutter contre l'alcoolisation massive des jeunes sur l'espace public. Les actions mises en œuvre couvriront aussi bien les champs de l'information-communication, de la prévention, de l'éducation, de la réduction des risques, de la santé, que ceux de la tranquillité publique et de la répression.

L'objectif est de proposer des actions innovantes, alternatives, gratuites et sans alcool aux jeunes, et de développer des actions de prévention et de réduction des risques, afin de «faire la fête autrement».

Diverses expérimentations ont déjà été menées en 2013. Ainsi des actions de médiation, de prévention par les pairs et de réduction des risques ont été menées en lien avec les partenaires associatifs (Mutuelle des Etudiants, l'Association Départementale De Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte (ADDSEA) - Correspondants de nuit - Solea - Collectif «Ensemble réduisons les risques», le centre d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques, AIDES), les services de l'Etat (Préfecture, Direction Départementale des Territoires) et les services de la Ville (Direction Vie des Quartiers, avec l'ouverture en nocturne d'établissements d'animations (Bains Douches...).

Dans le cadre de l'Atelier Santé Ville «Promotion et Education à la Santé» les établissements scolaires (Lycée Condé, Pasteur, Collège Victor Hugo) se mobilisent aussi sur cette problématique.

Il est proposé de formaliser cet engagement entre l'Etat, la Ville de Besançon et l'ARS via un avenant au Contrat Local de Santé signé le 28 juin 2012.

### **Propositions**

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur l'avenant au Contrat Local de Santé de Besançon et à autoriser M. le Maire à le signer.

**«Mme Marie-Noëlle SCHOELLER :** Je voudrais simplement dire que cela formalise une action qui est mise en place déjà depuis plusieurs mois et qui doit répondre à une question qu'a posée M. GONON quand il parle des 18 promesses non tenues, c'est la 17<sup>ème</sup> que vous citez et elles sont tenues. Alors Monsieur GONON, je vais faire un cavalier, pardonnez-moi mais vous faites partie de ces élus qui portent beaucoup d'intérêt à l'action sociale et je vous en sais gré, sincèrement, si, en tout cas si !

J'observe néanmoins avec regret que vous avez sans doute lâché prise sur le sujet. En cela je me rapporte à un mensuel local qui dans le dernier numéro, en page 12, rapporte selon vous quelles sont les 18 promesses non tenues par l'équipe en place. C'est inexact pour au moins 4 d'entre elles qui touchent à l'action sociale dans son sens large.

Le point 4 «Créer des forums et des antennes de quartiers au plus près des demandeurs d'emplois», les forums se sont tenus. Corinne TISSIER, Annie MENETRIER et moi-même pouvons en témoigner, les antennes sociales de quartier au nombre de 5 sont ouvertes à Palente depuis 4 ans, les autres depuis 1 an. Elles intègrent la dimension d'accompagnement des demandeurs d'emplois et vous en trouverez place dans le bilan annuel du CCAS.

L'autre point 7 «Lutter contre la précarité des jeunes avec un contrat municipal étudiant» dont vous dites qu'il n'est pas en place. Il est vrai que le terme en lui-même n'apparaît plus car il a été décliné dans ses formes contractuelles et ses modalités d'application dans un plan municipal de lutte contre la précarité des jeunes, arrêté en 2010, dont vous avez été destinataire. Il va beaucoup plus loin que l'engagement initial en ne s'adressant pas aux seuls étudiants mais aux jeunes de 15 à 26 ans et en diversifiant les modes d'intervention pour coller au plus près des besoins des jeunes.

Pour mémoire voici quelques points, les contrats relatifs à l'animation en milieu scolaire, Françoise FELLMANN et Abdel GHEZALI peuvent vous en parler, le dispositif «A titre d'Aile» Béatrice RONZI, le micro-crédit personnalisé qui intervient surtout pour l'aide à la mobilité et à la recherche d'emplois des jeunes, Nozhat MOUNTASSIR peut vous le dire, les logements contre services sur deux dispositifs complémentaires Solange JOLY s'en occupe, les logements tremplins dont je peux vous parler moi-même en soutien au premier emploi des jeunes ; alors si cela ce n'est pas de la mobilisation, je ne sais pas comment il faut l'appeler.

Le point n° 9 «Faire des éco-quartiers des espaces intergénérationnels avec accueil adapté pour les personnes âgées», un dispositif est en cours, des groupes de personnes âgées se sont constitués à la Maison des Seniors pour travailler sur ces projets de quartiers et dans cet esprit, Michel LOYAT peut le confirmer, la réflexion porte surtout sur la diversification des modes d'habitat intergénérationnels.

Et enfin le point 17 «Poursuivre la politique, la prévention des risques liée à l'abus d'alcool sur la voie publique», le point de ce Contrat Local de Santé y répond.

**M. LE MAIRE :** Nous avons même encore une réunion prochainement à la Préfecture. Y a-t-il des oppositions sur ce point ?

**M. Philippe GONON :** Non, simplement vous aviez souhaité Monsieur le Maire, que l'on ne fasse pas rentrer le débat politique dans cette assemblée ; je regrette que Mme la Première Adjointe l'ait fait ce soir, nous ne suivrons pas, je ne répondrai pas.

**M. Pascal BONNET :** Je trouve excellent que l'on lutte contre l'alcoolisation massive des jeunes sur l'espace public, c'est impératif. J'ai été quand même surpris qu'en matière de mutuelle étudiante on associe une seule mutuelle alors qu'il y en a d'autres et qu'il faudrait sans doute les impliquer aussi.

**M. LE MAIRE :** Oui elles sont toutes les bienvenues, je pense que c'est celle qui a répondu mais elles sont toutes les bienvenues. Cela dit, je ne répondrai pas à M. GONON ici ce soir. Mais je lui répondrai et je lui dirai que ce n'est pas 40 % de promesses qui ont été tenues, c'est plus de 80 % et plus ou moins 10 % qui n'ont pas été faites et d'opérations qui ont été réalisées mais je répondrai le moment venu et avec les moyens qu'il convient car je ne laisserai pas dire n'importe quoi et je ne veux pas mélanger les choses ici effectivement.

Sur ce point donc les choses sont claires, c'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 2, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

*Récépissé préfectoral du 6 décembre 2013.*